

Date de révision 08.04.2016

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sersolv® T05

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

- Nom du produit : **Sersolv® T05**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Utilisations identifiées :
- Solvant pour le nettoyage industriel de pièces métalliques et plastiques
- Industrie électronique
- Industrie électronique (Semiconducteurs)
- Industrie automobile
- Industrie mécanique
- Produit de nettoyage
- Solvant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Société : SERVICE CHIMIE

- Adresse : 5, Place de l'Eglise 77400 Saint Thibault France
- Téléphone : 01 64 30 89 22
- Fax : 01 64 30 87 49
- Adresse e-mail : info@service-chimie.fr

1.3. Téléphone en cas d'urgence

- Numéro d'appel d'urgence : **I. N. R. S. : Institut National de la Recherche et de la Sécurité
ORFILA (FR) : +33-1-454-25959**

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Réglementation européenne (EC) 1272/2008, comme amendée

Classifié comme dangereux selon la réglementation européenne (EC) 1272/2008, comme amendée

Classe de danger	Catégorie de danger	Phrases H
Lésions oculaires graves/ irritation oculaire	Catégorie 2	H139
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3	H332
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 3	H412

Sersolv® T05

Date de révision 08.04.2016

2.2. Éléments d'étiquetage

2.2.1. Nom(s) sur l'étiquette

Composants dangereux : trans-dichloroéthylène

2.2.2. Mention d'avertissement

Attention

2.2.3. Pictogrammes de danger



2.2.4. Mentions de danger

- | | | |
|--------|---|---|
| H319 | - | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H336 | - | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H412 | - | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| EUH018 | - | Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. |

2.2.5. Mention d'avertissement

- | | | | |
|-------------------|--------------------|---|--|
| Prévention | P261 | - | Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. |
| | P273 | - | Éviter le rejet dans l'environnement. |
| | P280 | - | Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. |
| | P304 + P340 + P312 | - | EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin |
| Stockage | P337 + P313 | - | |
| | P403 + P233 | - | Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. |

Étiquetage exceptionnel pour substance et mélanges spéciaux

EUH209 : Peut devenir facilement inflammable en cours d'utilisation

Kyoto : Contient des gaz fluorés à effet de serre couverts par le protocole de Kyoto

2.3. Autres dangers

- Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
- Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).
- Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent provoquer la suffocation par réduction de la teneur en oxygène.
- Un mauvais usage ou une inhalation abusive intentionnelle peuvent provoquer la mort sans symptômes d'avertissement, en raison des effets cardiaques.
- Peut causer une arythmie cardiaque.
- Le contact prolongé avec la peau peut dégraisser la peau et provoquer une dermatose.

Sersolv® T05

Date de révision 08.04.2016

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

3.2.1. Concentration

Nom de la substance:	Concentration
trans-dichloroéthylène No.-CAS: 156-60-5 / No.-CE: 205-860-2 / No.-Index: 602-026-00-3	> 90 – <=97%
Tridecafluoromethoxyheptène isomères No.-CE: 700-755-2	>= 3 – <= 10%

3.2.2. Composants dangereux - Selon la réglementation européenne (CE) 1272/2008, comme amendée

Nom de la substance	Classe de danger	Catégorie de danger	Route d'exposition	Phrases H
trans-dichloroéthylène	Liquides inflammables	Catégorie 2		H225
	Toxicité aiguë	Catégorie 4	Inhalation	H332
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2	Eye Dam. 2	H319
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3	STOT SE 3	H336
	Danger chronique pour la vie aquatique	Catégorie 3		H412
Tridecafluoromethoxyheptène isomères	Danger chronique pour la vie aquatique	Catégorie 4		H413

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

4.1.1. Conseils généraux

- Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- La victime doit rester allongée en position de repos, la couvrir et la garder au chaud.
- Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
- Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.1.1. En cas d'inhalation

- Eloigner du lieu d'exposition, coucher.
- Amener la victime à l'air libre.
- Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
- Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires. Consulter un médecin.

4.1.2. En cas de contact avec les yeux

- Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau tout en soulevant les paupières.
- Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.
- Consulter un médecin si les troubles persistent.
- Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

4.1.3. En cas de contact avec la peau

- Retirer immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau avec de l'eau et du savon.
- Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.1.4. En cas d'ingestion

- Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
- Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Boire 1 ou 2 verres d'eau.
- En cas de vomissement, pencher la victime en avant pour réduire le risque d'aspiration.
- Consulter un médecin.

Sersolv® T05

Date de révision 08.04.2016

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.2.1. Inhalation

- Un mauvais usage ou une inhalation abusive intentionnelle peuvent provoquer la mort sans symptômes d'avertissement, en raison des effets cardiaques.
- Effets anesthésiants, Étourdissement, vertige, confusion, manque de coordination, somnolence ou inconscience, battements cardiaques irréguliers avec une sensation étrange dans la poitrine, battements sourds, appréhension, sensation d'évanouissement, de vertige ou de faiblesse ,
- Dépression du système nerveux central avec étourdissements, confusion, manque de coordination, somnolence, ou perte de conscience.

4.2.2. Contact avec la peau

- Le contact avec la peau peut provoquer des symptômes : Irritation, Inconfort, démangeaisons, rougeurs, ou enflure.

4.2.3. Contact avec les yeux

- Le contact avec les yeux peut provoquer des symptômes : Irritation, Larmolement, rougeur, ou gêne.

4.2.4. Ingestion

- Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Ne pas donner d'adrénaline ou de médicaments similaires.
- Du fait que les médicaments à base de catécholamine, tels l'épinéphrine, peuvent possiblement provoquer une arythmie cardiaque, ils doivent être administrés avec prudence lorsque la vie du patient est en danger.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyen d'extinction

5.1.1. Moyens d'extinction appropriés

- Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Le feu ou une chaleur intense peuvent entraîner la rupture de l'emballage.
- Ce produit n'est pas inflammable.
- Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air.
- Produits de combustion dangereux :
 - o Fluorure d'hydrogène
 - o Hydrocarbures fluorés
 - o Fluorure de carbonyle
 - o Oxydes de carbone
 - o Chlorure d'hydrogène
- L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

5.3. Conseils aux pompiers

- En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Porter des gants en néoprène pendant les travaux de nettoyage après un feu.

Information supplémentaire :

- Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
- Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.
- Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
- Ventiler la zone, en particulier les emplacements dans les zones basses ou closes où les vapeurs lourdes peuvent se concentrer.
- En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Sersolv® T05

Date de révision 08.04.2016

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire.
- Éviter la dispersion (p.ex. par bac de rétention ou barrières à huile).
- Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.
- Empêcher la matière de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les zones en contrebas.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p .e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
- Ne pas rincer à l'eau.
- Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.4. Référence aux autres sections

- Voir section 13 pour des instructions sur l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.
- Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
- Équipement de protection individuel, voir section 8.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

- Éviter toute formation de poussières de mélanges de fluorocarbones et de métal.
- Le matériau ne doit pas être distribué par arrosage depuis des conteneurs de transport de type seaux/fûts affichant une capacité de 5 gallons ou plus.
- L'utilisation d'une pompe à tambour est recommandée pour la distribution depuis des conteneurs de transport de type seaux/fûts affichant une capacité de plus de 5 gallons, sauf pour les conteneurs plus petits où une ventilation adéquate peut être employée pour gérer l'exposition.
- Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée.

7.2. Conditions de stockage, incluant les incompatibilités

7.2.1. Stockage

- Conserver dans le conteneur d'origine.
- Conserver le conteneur fermé.
- Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.
- -Stocker dans un bac de rétention.
- -Conserver à l'écart des Produits incompatibles.
- -Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
- -Avant des opérations de transfert, contrôler que tout l'équipement est mis à terre.
- -Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2.2. Matériel d'emballage

- Protéger de toute contamination.
- Pour empêcher que les fuites ou les déversements ne se répandent, équiper d'un système de rétention des liquides approprié.
- Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
- Conserver dans le conteneur d'origine.
- Éviter le gel.
- En cas de stockage au-dessous de -10°C, mélanger avant l'utilisation.

7.2.2.1. *Matière appropriée*

- Verre
- Acier inoxydable
- Acier revêtu

7.2.2.2. *Matière non-appropriée*

- Dans une boîte en carton
- Caisse en bois

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: Fournisseur

Sersolv® T05

Date de révision 08.04.2016

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites d'exposition

trans-dichloroéthylène

- Voies d'exposition : Inhalation

- o Utilisation : Travailleurs :
Effets sur la santé : A long terme - effets systémiques Valeur : 797 mg/m³
- o Utilisation : Consommateurs :
Effets sur la santé : A long terme - effets systémiques Valeur : 198 mg/m³

- Voies d'exposition : Oral(e)

- o Utilisation : Consommateurs :
Effets sur la santé : A long terme - effets systémiques Valeur : 57 mg/kg de poids corporel (pc) /jour

8.1.2. Autres informations sur les valeurs limites

8.1.2.1. Concentration prédite sans effet

trans-dichloroéthylène

- Eau douce, 0,0364 mg/l
- Eau de mer, 0,0036 mg/l
- Sédiment marin, 0,0548 mg/kg
- Sédiment d'eau douce, 0,5483 mg/kg
- Sol, 0,0563 mg/kg
- Traitement des eaux résiduaires, 17 mg/l
- Utilisation/dégagement intermittent, 0,3636 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

- Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

8.2.2. Mesures de protection individuelle

8.2.2.1. Protection respiratoire

- Utiliser un appareil de protection respiratoire autonome lors des opérations de sauvetage et d'entretien dans les cuves de stockage.
- Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent provoquer la suffocation par réduction de la teneur en oxygène.
- Protection respiratoire conforme à EN 137.

8.2.2.2. Protection des mains

- Matériel : Gants résistants aux solvants.
- Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
- Matière appropriée : Néoprène
- Matériel : Viton
Épaisseur du gant : 0,7 mm
Temps d'utilisation : 120 min
- Matériel : Gants de protection conformes à EN 374.
- Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

8.2.2.3. Protection des yeux

- Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes écran avec protections latérales contre les projections chimiques.
- Lorsqu'il y a une possibilité de contact avec le visage par projection, par pulvérisation ou par contact avec la matière contenue dans l'air, porter en plus un écran facial.
- Protection des yeux conforme à EN 166.

8.2.2.4. Protection de la peau et du corps

- Lorsqu'il y a un risque éventuel de contact avec la peau, tenir à disposition et porter selon les besoins, des gants, un tablier, des pantalons, une veste, une cagoule et des bottes étanches.

Mesures de protection

- Un appareil de protection respiratoire autonome (SCAB) est exigé en cas de déversement important. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse utilisée sur le lieu de travail.

Sersolv® TO5

Date de révision 08.04.2016

8.2.2.5. Mesures d'hygiène

- À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
- Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.1. Informations générales

- **Aspect** liquide
- **Couleur** incolore
- **pH** 5 -7

9.1.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- **pKa** Pas de données
- **Densité relative** 1,29 g/cm³ à 25 °C
- **Viscosité** 0,42 mPa.s
- **Point/intervalle d'ébullition** 47 °C
- **Point éclair** Pas de point
- **Point de fusion** -50 °C
- **LIE** 7,25 %
- **LES** 15,25
- **Pression de vapeur** 44,7 kPa
- **Densité de vapeur relative** 1,81
- **Taux d'évaporation** 8

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

- Stable à température et pression ambiantes normales.

10.2. Stabilité chimique

- Ce produit est chimiquement stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

- Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
- Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

- Le produit n'est pas inflammable dans l'air, à température et pression ambiante.
- Mis sous pression d'air ou d'oxygène, le mélange peut devenir inflammable.
- Certains mélanges de HCFCs ou HFCs avec du chlore peuvent devenir inflammable ou réactif sous certaines conditions. Conserver à l'écart de(s) : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

- Métaux légers et/ou alcalins, Poudres métalliques, Métaux alcalino-terreux, Sels métalliques en poudre, Des bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

- Oxydes de carbone, Fluorure d'hydrogène, Hydrocarbures fluorés, Chlorure d'hydrogène, Halogénures de carbonyle.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Toxicité aiguë

11.1.1. Toxicité aiguë par voie orale

- DL50, rat, > 5.000 mg/kg (Tridecafluorométhoxyheptène isomères)
- DL50, rat, 7 902 mg/kg (trans-dichloroéthylène)

Sersolv® TO5

Date de révision 08.04.2016

11.1.2. Toxicité aiguë par inhalation

- CL50, 4 h, rat , 140 mg/l
 - o CL50, 4 h, rat , > 222,15 mg/l (Tridecafluoromethoxyheptène isomères)
 - o Estimation de la toxicité aiguë, 4 h, Non testé sur des animaux, 11 mg/l (trans-dichloroéthylène)

11.1.3. Toxicité aiguë par voie cutanée

- DL50, rat, > 5.000 mg/kg (Tridecafluoromethoxyheptène isomères)
- DL50, lapin, > 5.000 mg/kg (trans-dichloroéthylène)

11.2. Corrosion cutanée/irritation cutanée

- lapin, Pas d'irritation de la peau (Tridecafluoromethoxyheptène isomères)
- lapin, Irritation légère de la peau (trans-dichloroéthylène)

11.3. Lésions oculaires graves/irritation oculaire

- lapin, Pas d'irritation des yeux (Tridecafluoromethoxyheptène isomères)
- lapin, Irritation légère des yeux , réversible en 7 jours (trans-dichloroéthylène)

11.4. Sensibilisation

- Souris, Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. (Tridecafluoromethoxyheptène isomères)

11.5. Mutagénicité

- Les tests n'ont pas montré des effets mutagènes (Tridecafluoromethoxyheptène isomères)
- Les tests n'ont pas montré des effets mutagènes (trans-dichloroéthylène)

11.6. Tératogènes

- Les tests n'ont pas montré des effets pour le développement. (Tridecafluoromethoxyheptène isomères)
- Les tests sur les animaux ont montré des effets sur le développement embryon-foetus à des niveaux égaux ou supérieurs à ceux provoquant une toxicité maternelle. (trans-dichloroéthylène)

11.8. Toxicité à dose répétée

- Inhalation, 28 jours, rat, aucun effet toxicologique significatif (Tridecafluoromethoxyheptène isomères)
- Inhalation, 90 jours, rat, aucun effet toxicologique significatif (trans-dichloroéthylène)
- Oral(e), 28 jours, gavage rat, 1 000 mg/kg NOAEL, aucun effet toxicologique significatif (Tridecafluoromethoxyheptène isomères)
- Oral(e), 90 jours, gavage rat, 1 000 mg/kg NOAEL, aucun effet toxicologique significatif (Tridecafluoromethoxyheptène isomères)

11.9. Autres informations

- L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

- Poissons, Oryzias latipes, CL50, 96 h, > 0,096 mg/l (Tridecafluoromethoxyheptène isomères)
Aucun effet de toxicité aiguë n'a été montré même à des concentrations atteignant la limite de solubilité.
- Crustacés, Daphnia magna, CE50, 48 h, > 0,157 mg/l (Tridecafluoromethoxyheptène isomères)
Aucun effet de toxicité aiguë n'a été montré même à des concentrations atteignant la limite de solubilité.
- Algues, Pseudokirchneriella subcapitata, CE50, 72 h, > 0,000477 mg/l (Tridecafluoromethoxyheptène isomères)
Aucun effet de toxicité aiguë n'a été montré même à des concentrations atteignant la limite de solubilité.
- Microorganisme, CE50, > 1000 ppm Inhibition de la respiration (Tridecafluoromethoxyheptène isomères)
- Invertébrés aquatiques, Daphnia magna, NOEC, 21jr h, : 0,107 mg/l (Tridecafluoromethoxyheptène isomères)
Aucun effet de toxicité aiguë n'a été montré même à des concentrations atteignant la limite de solubilité.
- Poissons, Lepomis macrochirus, CL50, 96 h, > 135 mg/l (trans-dichloroéthylène)
- Algues, Pseudokirchneriella subcapitata, CE50, 72 h, : 36,36 mg/l (trans-dichloroéthylène)
- Crustacés, Daphnia magna, CE50, 48 h, : 220 mg/l (trans-dichloroéthylène)

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation

- Testé selon : Méthode OCDE Ligne directrice 302, 39,5 % après 28 jr
Résultat : Intrinsèquement biodégradable. (Tridecafluoromethoxyheptène isomères)
- Testé selon : Méthode OCDE Ligne directrice 301D
Résultat : N'est pas biodégradable. (trans-dichloroéthylène)

Sersolv® TO5

Date de révision 08.04.2016

12.3. Potentiel de bioaccumulation

- Cyprinus carpio, Facteur de bioaccumulation 1 990 (FBC) (Tridecafluoromethoxyheptène isomères)
Résultat : Ne montre pas de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

- Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). / Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

- Ozone Depletion Potential :
= 0
Résultat: absence d'effet sur l'ozone stratosphérique
- Global Warming Potential :
= 14
Valeur de référence pour le dioxyde de carbone : GWP = 1, GWP (ITH 100 y), Source IPCC (International Panel on Climate Change) (1,1,1,3,3-pentafluorobutane)

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- En accord avec les réglementations locales et nationales.
- Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage.
- Doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.
- L'incinérateur doit être équipé d'un système de neutralisation ou de récupération d'HF.

13.2. Emballages contaminés

- Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- ADR
 - 14.1. Numéro ONU : Non applicable
 - 14.2. Nom d'expédition des Nations unies : Non applicable
 - 14.3. Classe(s) de danger pour le transport : Non applicable
 - 14.4. Groupe d'emballage : Non applicable
 - 14.5. Dangers pour l'environnement : aucun(e)
 - 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :
Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.
- IATA_C
 - 14.1. Numéro ONU : Non applicable
 - 14.2. Nom d'expédition des Nations unies : Non applicable
 - 14.3. Classe(s) de danger pour le transport : Non applicable
 - 14.4. Groupe d'emballage : Non applicable
 - 14.5. Dangers pour l'environnement : aucun(e)
 - 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :
Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.
- IMDG
 - 14.1. Numéro ONU : Non applicable
 - 14.2. Nom d'expédition des Nations unies : Non applicable
 - 14.3. Classe(s) de danger pour le transport : Non applicable
 - 14.4. Groupe d'emballage : Non applicable
 - 14.5. Dangers pour l'environnement : aucun(e)
 - 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :
Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Sersolv® TO5

Date de révision 08.04.2016

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

EU. REACH, Annexe XVII, Mise sur le marché et restrictions d'utilisation (Règlement 1907/2006/CE)

Substance classée : trans-dichloroéthylène (No.-CAS156-60-5) (No.-CE205-860-2)
Numéro de liste : 40

- Pour des informations sur les utilisations, veuillez-vous référer à la Section 1.
Pour de plus amples informations, veuillez-vous référer au numéro de liste dans la réglementation et les amendements correspondants.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

- Des Évaluations de la Sécurité Chimique ont été faites pour ces substances.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

16.1. Texte complet des Phrases-H citées dans la section 3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Abréviations et acronymes

ADR :	Accord européen sur le transport international des marchandises dangereuses par route
ATE :	Estimation de la toxicité aiguë
NO.-CAS :	Numéro de registre du Chemical Abstracts Service
CLP :	Classification, étiquetage et conditionnement
CE50b :	Concentration où une réduction de 50 % de la biomasse est observée
CE50 :	Concentration efficace moyenne
EN :	Norme européenne
EPA :	Agence de protection de l'environnement
CE50r :	Concentration où une inhibition de 50 % du taux de croissance est observée
EyC50 :	Concentration où une inhibition de 50 % du rendement est observée
IATA C :	Association internationale du transport aérien (fret)
Code IBC :	International Bulk Chemical (Recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques)
ICAO :	Organisation internationale de l'aviation civile
ISO :	Organisation internationale de normalisation
IMDG :	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50 :	Concentration létale médiane
DL50 :	Dose létale médiane
LOEC :	Concentration minimale avec effet observé
LOEL :	Dose minimale avec effet observé
MARPOL :	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
n.o.s. :	Non spécifié ailleurs
NOAEC :	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL :	Dose sans effet toxique observé
NOEC :	Concentration sans effet observé
NOEL :	Niveau sans effet observé
OECD :	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OPPTS :	Bureau de la prévention, des pesticides et des substances toxiques
PBT :	Persistant, bioaccumulable et toxique
STEL :	Valeur limite à court terme
TWA :	Valeur pondérée en fonction du temps (TWA) :
vPvB :	très persistant est très bioaccumulable

Sersolv® T05

Date de révision 08.04.2016

16.3. Autres informations

- Mise à jour
Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2.1,2.2
- Nouvelle édition à distribuer en clientèle

Cette FDS est seulement destinée au pays indiqué pour lequel elle est applicable. Le format européen de la FDS en conformité avec la législation européenne applicable n'est pas destiné à être utilisé ou être distribué dans les pays en dehors de l'Union Européenne à l'exception de la Norvège et de la Suisse. Les FDS applicables dans les autres pays ou régions sont disponibles sur demande.

L'information donnée correspond à l'état actuel de notre connaissance et de notre expérience du produit et n'est pas exhaustive. Elle s'applique au produit en l'état, conforme aux spécifications, sauf mention contraire. En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Elle ne dispense, en aucun cas, l'utilisateur du produit de respecter l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit, à la sécurité, à l'hygiène et à la protection de la santé humaine et de l'environnement.